

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 02/03/2022
 Et
 Publication ou notification du : 02/03/2022

Absent(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian
 Absent(s) : Mme DELORME Julie

A été nommée secrétaire : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022_009 – Approbation du compte administratif 2021 - Budget Auberge de la Roche

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Auberge de la Roche 2021 qui s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	0,00
	Recettes	10 316,86
	Résultat/solde	10 316,86
Report 2020	Excédent	11 401,10
	Déficit	
Résultat	Excédent	21 717,96
	Déficit	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	20 084,68
	Recettes	15 751,92
	Résultat/solde	- 4332,76
Report 2020	Excédent	6 017,29
	Déficit	
Résultat	Excédent	1 684,53
	Déficit	

Le Conseil Municipal, hors de la présence du maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget Auberge 2021 :
- D'AFFECTER le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021, soit 1 684,53 € en report en section recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 pour 1 684,53 € ;

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

ID : 044-214400913-20220225-2022_09-BF



- D'AFFECTER le résultat cumulé de la section investissement 2021, soit 21 717,96€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 21 717,96 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/02/2022
Le Maire
Hervé De TROGOFF